

Relevé de décisions

- **Le coup de pouce version 2018 sera mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018. En parallèle, le dispositif dans sa version actuelle perdure jusqu'au 31 mars 2018. Un examen des suites à donner au dispositif actuel est prévu d'ici le 31 mars.**
- **Programmes : La DGEC proposera prochainement une méthode de travail pour la sélection de nouveaux programmes pour la P4 : modalités de sélection, calendrier, thématiques.**
- **La DGEC organisera une réunion de travail pour la révision de la fiche « isolation des combles » pour le secteur résidentiel le 9 novembre. Sans attendre, les acteurs peuvent soumettre leurs propositions pour fiabiliser l'application de la fiche.**
- **La DGEC attend un retour rapide des acteurs (d'ici le 8 novembre 2017) quant au caractère obligatoire ou volontaire des déclarations sur la nature des transactions voulue par les acteurs (spot/ long terme ; intra groupe ou non).**
- **En parallèle, les acteurs sont invités à transmettre leurs contributions sur les modalités opérationnelles de calcul et de mise en œuvre de l'indice à l'UFE sous 1 mois (sur la base des questions ouvertes dans la présentation).**
- **Les acteurs sont invités à transmettre à la DGEC d'ici le 8 novembre 2017 leur position quant au principe de l'ouverture de l'éligibilité aux opérations sur des installations soumises à ETS, telle que présentée en COPIL.**
- **Ils sont invités à transmettre à l'ATEE leurs contributions quant aux modalités d'ouverture aux installations soumises à ETS proposées lors du COPIL.**